



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 septembre 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 Septembre 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Septembre 1996

Adhésion de la Ville de Niort au Club des Villes Cyclables

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
M. Gérard NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel
PASSERAULT, Mme Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET,
M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI,
M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT,
Mme Marie-Cécile MORISOT

Secrétaire de séance : Mme Christiane FASILLEAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à Mme Christiane FASILLEAU.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
Mme Ségolène ROYAL donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à M. Michel RIVALLIN.

Excusée :

Mme Christiane ROUSSELLE

Monsieur Jean-Michel PASSERAULT, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La sécurité des usagers dans leur déplacement est un élément essentiel à intégrer systématiquement dans l'aménagement de l'espace et des voiries. Dans ce domaine, outre la sécurité des automobilistes et des piétons, il nous faut renforcer notre action en faveur des 2 roues.

Pour ce faire, afin de mettre en oeuvre des techniques adaptées et d'éviter certaines erreurs d'aménagement, il paraît intéressant de bénéficier de l'expérience d'autres collectivités locales soumises aux mêmes problèmes.

C'est dans ce sens que le Club des Villes Cyclables a été créé. Cette association, qui comporte aujourd'hui 70 Villes adhérentes dont 3 en Poitou-Charentes (La Rochelle - Poitiers - Rochefort) travaille sur 3 axes essentiels :

- favoriser les échanges d'informations et d'expériences sur les politiques cyclables dans les agglomérations,
- être l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en oeuvre d'une politique nationale en faveur des vélos,
- ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes pour faire évoluer la réglementation.

Dans cette optique, il semble particulièrement intéressant que la Ville de Niort adhère à cette association pour une meilleure prise en compte du vélo dans notre cité.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter l'adhésion de la Ville de Niort au Club des Villes Cyclables dont les statuts sont joints en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire à signer cette adhésion et à en verser le montant (fixé par l'Assemblée Générale de l'Association) soit : 2 626 Francs,
- me désigner comme représentant de la Ville de Niort au sein de l'Assemblée Générale de l'Association.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)